

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 29 JANVIER 2014 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 24 janvier 2014

Présents :

Pierre BOUVIER, maire

Roger GUGLIELMETTI – Anne-Marie FORGEOUX - Claude PLEINDOUX –

Christophe MARTIN, adjoints

Christophe CANGIANO - Patrick LESPINASSE - Olivier REY – Edmond CADET –

Catherine REBATEL – Alain BOITTE – Carole CISSE - Alain BERNARD

Procurations :

Béatrice KOEKKOEK à Patrick LESPINASSE

Bruno BOUCHARD à Christophe MARTIN

Secrétaire de séance : Edmond CADET

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Pierre BOUVIER, maire.

1°/ Délibération n°001/2014 - Comptes Administratifs 2013

Le Conseil Municipal, après présentation des comptes administratifs 2013 des budgets dressés par Monsieur le Maire, et après que celui-ci ait quitté la salle, vote et arrête les résultats définitifs.

Approuvé par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

(Patrick LESPINASSE et Béatrice KOEKKOEK)

2°/ Délibération n°002/2014 - Approbation des Comptes de Gestion établis par le Receveur

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2013 pour la Commune, le service de l'Eau, la Régie des Transports, le CCAS, le camping «les 2 glaciers», et le centre thermoludique «Les Grands Bains» n'appellent pas de réserves de sa part.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

(Patrick LESPINASSE et Béatrice KOEKKOEK)

3°/ Délibération n°003/2014 - Affectation des résultats – exercice 2013

Les comptes administratifs font apparaître, pour les différents budgets, les résultats de clôture de fonctionnement pour l'exercice 2013 suivant :

- la Commune	+ 589 002.39 €
- le service de l'Eau	+ 118 015.79 €
- la Régie des Transports	- 381 845.89 €
- le CCAS	- 11 542.63 €
- le Camping	+ 7 413.62 €
- le centre thermoludique	+ 29 952.71 €

Il décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2013.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

(Patrick LESPINASSE et Béatrice KOEKKOEK)

4°/ Délibération n°004/2014 - Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances, décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes locales pour l'année 2014, soit :

- taxe d'habitation 10,61 %
- taxe foncière sur le bâti 20,08 %
- taxe foncière sur le non-bâti 119,63 %

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- (Patrick LESPINASSE et Béatrice KOEKKOEK)

5°/ Délibération n°005/2014 - Budgets Primitifs 2014

Le Conseil Municipal adopte les budgets communaux ci-dessous :

Pour la commune

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2014
Fonctionnement	Dépenses		3 687 119.67	3 687 119.67
	Recettes		3 687 119.67	3 687 119.67
Investissement	Dépenses	797 686.51	2 242 666.45	3 040 352.96
	Recettes	193 803.00	3 044 414.87	3 040 352.96
			TOTAL	6 727 472.63

Pour le service de l'eau

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2014
Fonctionnement	Dépenses		420 715.79	420 715.79
	Recettes		420 715.79	420 715.79
Investissement	Dépenses	43 050.00	209 336.90	252 386.90
	Recettes	20 180.00	232 206.90	252 386.90
			TOTAL	673 102.69

Pour la Régie des Transports

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2014
Fonctionnement	Dépenses		27 400.00	27 400.00
	Recettes		27 400.00	27 400.00
			TOTAL	27 400.00

Pour le Centre Communal d'Action Sociale

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2014
Fonctionnement	Dépenses		80 500.00	80 500.00
	Recettes		80 500.00	80 500.00
			TOTAL	80 500.00

Pour le camping les 2 glaciers

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2014
Fonctionnement	Dépenses		96 842.63	96 842.63
	Recettes		96 842.63	96 842.63
Investissement	Dépenses		56 504.50	56 504.50
	Recettes		56 504.50	56 504.50
			TOTAL	153 347.13

Pour le centre thermoludique «les Grands Bains»

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2014
Fonctionnement	Dépenses		1 096 645.89	1 096 645.89
	Recettes		1 096 645.89	1 096 645.89
Investissement	Dépenses	36 317.00	621 812.00	658 129.00
	Recettes		658 129.00	658 129.00
			TOTAL	1 755 074.89

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

(Patrick LESPINASSE et Béatrice KOEKKOEK)

6°/ Délibération n°006/2014 – Achat de la parcelle AN 263

Le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle cadastrée AN 263, propriété de Messieurs Jean ANDRE, Marcel STASI, Aimé BOMPARD, Léon MARTINON, Louis PAILLAS, Jules TELMON, Joseph GROLLIER et Armand MAJOLI, d'une superficie de 12924 m² pour la somme totale de 33 000 €.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°007/2014 – Rétrocession des parcelles AB 954 et 960 Vie de Clare

Le Conseil Municipal rappelle que dans le cadre de l'obtention du permis de construire Vie de Clare, il avait été décidé d'une rétrocession de voirie au profit de la Commune des parcelles cadastrées AB 954 et 960. Il convient donc de solliciter un notaire afin de régulariser cette rétrocession à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°008/2014 – Les Slalomiales : participation communale

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge des frais d'inscriptions aux «Slalomiales 2014» pour un total de 480 €.

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°009/2014 – Le Grand Pont : convention avec ERDF

Le Conseil Municipal autorise ERDF à traverser les parcelles communales, cadastrées 263, 264 et 291 pour effectuer les travaux de pose d'un câble Basse Tension, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ERDF.

Approuvé à l'unanimité

10°/ Délibération n°010/2014 – Microcentrale : étude d'impact

Le Conseil Municipal, dans le cadre du développement des énergies renouvelable, autorise la société EDSB à lancer une étude d'impact pour la faisabilité d'une ou plusieurs microcentrales hydro-électriques sur le Grand Tabuc et le Tabuc du Casset.

Si les conclusions de l'étude sont positives, le Conseil Municipal autorise la société EDSB à entreprendre les études techniques nécessaire à la poursuite du projet.

Toutefois, si la réalisation et l'exploitation devaient être confiées à une autre société, les sommes engagées par EDSB lui seraient remboursées.

Approuvé à l'unanimité

11°/ Délibération n°011/2014 – Echange parcelles AD 333/AD 319p

Le Conseil Municipal décide l'échange proposé par Messieurs Roch RIVIERE, Thomas RIVIERE et Madame Géraldine LEMAIRE, qui consiste à céder à la Commune 75 m² de leur parcelle AD 319, contre la parcelle communale AD 333, de 75 m² également, ce qui leur permettrait d'avoir un tènement complet pour l'implantation de leur future construction.

Approuvé à l'unanimité

12°/ Délibération n°012/2014 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, suite aux changements de grade de certains agents, à l'augmentation du temps de travail de certains autres agents, et en prévision du remplacement d'agents partant à la retraite, modifie le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe,
- Temps de travail de 20h/hebdomadaire pour un Adjoint Technique de 2^{ème} classe,
- Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 17,5h/hebdomadaire,
- Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 17,5h/hebdomadaire.

Approuvé à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal, délibération n°20/2008 du 31 mars 2008

Le Conseil Municipal donne lecture de tous les actes que Monsieur le Maire a pris en vertu de la délibération de délégation depuis le 18 décembre 2013.

La séance est levée à 20 heures 10.